

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-116

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le



ID: 069-246900740-20221018-CC_2022_116-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le dix-huit octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 12 octobre 2022

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 25

Votes 33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Luc CHAVASSIEUX, Magali BACLE, Raphaëlle GUERIAUD, Thierry BADEL

PROCURATIONS :

Yves GOUGNE donne procuration à Renaud PFEFFER
Christian FROMONT donne procuration à Christèle CROZIER
Marc COSTE donne procuration à Pascal OUTREBON
Françoise TRIBOLLET donne procuration à François PINGON
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Véronique MERLE
Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno FERRET

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° 034/16 du Conseil Communautaire du 5 avril 2016 portant approbation des tarifs de location de la Salle du Conseil Communautaire pour un usage exclusivement administratif (réunions, conférences ou séminaires),

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 19 avril 2016 portant approbation du Règlement Intérieur et de la convention type de mise à disposition de la salle du Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° CC-2022-006 du Conseil Communautaire du 18 janvier 2022 portant approbation de la tarification de la salle du Conseil Communautaire pour des événements privés pour une période d'expérimentation du 21 janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Vu la délibération n° BC-2022-003 du Bureau Communautaire du 27 janvier 2022 portant révision du Règlement Intérieur et la nouvelle convention « type » de mise à disposition de la salle du Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° CC-2022-072 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2022 approuvant comme dénomination officielle de la Salle du Conseil Communautaire le nom de Valéry Giscard d'Estaing,

**COMMUNICATION /
PATRIMOINE**

**Approbation de la
tarification de la Salle
Valéry Giscard
d'Estaing**



Considérant la volonté de poursuivre la mise à disposition de la salle Valéry Giscard d'Estaing pour l'organisation d'évènements privés au-delà de la période d'expérimentation compte tenu du bilan positif de ce type de location qui répond à un besoin certain pour les habitants du territoire du Pays Mornantais,

Considérant également la poursuite des mises à disposition pour la tenue d'évènements de type professionnel et administratif (réunions, conférences et séminaires),

Vu les propositions tarifaires pour chacun de ces types d'évènement, à savoir :

Evènements administratifs/professionnels (réunions, conférences et séminaires) :

Bénéficiaires :

les 11 communes membres de la COPAMO,
les partenaires institutionnels,
les associations partenaires avec lesquelles la COPAMO a conclu des conventions de partenariat et/ou d'objectifs.

Tarifs de location forfaitaires (fluides et prestation ménage réalisée en interne, inclus) :

Location de la salle en totalité (Module 1) : 250 € par réunion/séminaire (limité à 24h)

Location de la salle en partie, configuration 2/3 (Module 2) : 180 € par réunion/séminaire (limité à 24h)

Gratuité pour les 11 communes, limité à une fois par an et à 24h, (et pour les évènements « COPAMO »)

Evènements privés :

Tarifs :

Week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 700 €

Soirée (durée de 24h) : 375 €

Cautions :

Salle (pour garantir les éventuelles dégradations) : 850 €

Déchets / Tri sélectif : 250 €

Ménage : 200 €

Forfait ménage : 200 €

Il est précisé que le règlement intérieur de la salle Valéry Giscard d'Estaing (anciennement dénommée Salle du Conseil Communautaire), mis à jour par délibération n° BC-2022-003 du Bureau Communautaire du 27 janvier 2022 et reprenant toutes les modalités de mise à disposition pour ces deux types de location, demeure en vigueur au-delà du 31 décembre 2022, sans qu'il ne soit nécessaire de le réviser.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE la grille tarifaire ci-annexée pour la location de la salle Valéry Giscard d'Estaing applicable à compter du 1^{er} janvier 2023,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'application de ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, susdits.

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,
Renaud PFEFFER



SALLE VALERY GISCARD D'ESTAING

TARIFS DE LOCATION A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

EVENEMENTS ADMINISTRATIFS / PROFESSIONNELS

	Tarif forfaitaire Fluides et prestation ménage inclus
Salle en totalité (Module 1)	250 € / Durée limitée à 24h
Salle en partie (configuration 2/3, Module 2)	180 € / Durée limitée à 24h

* Gratuité pour les 11 communes, limité à une fois par an et à 24h, (et pour les évènements « COPAMO »)

EVENEMENTS PRIVES

Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	Soirée (durée 24h)
Tarif : 700 €	Tarif : 375 €
Forfait ménage : 200 €	Forfait ménage : 200 €
Caution salle : 850 €	Caution salle : 850 €
Caution tri sélectif : 250 €	Caution tri sélectif : 250 €
Caution ménage : 200 €	Caution ménage : 200 €